



En 2014, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec instituait le *Prix Innovation-Desjardins*.

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'un(e) orthophoniste ou un(e) audiologiste ou un groupe d'orthophonistes ou d'audiologistes dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

Le Prix Innovation-Desjardins est offert annuellement. Gracieuseté de **Desjardins**, il est accompagné d'une bourse de 3000 \$, accordée au(x) lauréat(s). La remise de ce prix a lieu à l'Assemblée générale annuelle de l'OOAQ.

Exigences

- 1) Être membre en règle de l'Ordre et exercer la profession au Québec ;
- 2) Être membre régulier au moment du dépôt de la candidature ;
- 3) Avoir réalisé un projet :
 - D'envergure, novateur, créatif ;
 - Contribuant de façon particulière au rayonnement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste et visant le mieux-être de la population ;
- 4) Être en mesure de fournir les résultats probants ;
- 5) Ne pas avoir reçu un prix de l'Ordre pour ce projet, incluant le prix de Partenariat de recherche OOAQ-REPAR.

Présentation du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé par le(s) candidat(s) ou un proposant membre de l'Ordre ;
- Les raisons principales qui motivent la proposition ;
- Un curriculum vitæ du (ou des) candidat(s) ;
- Tout document pertinent et un **portfolio** permettant au jury de saisir la nature du projet et d'en apprécier sa réalisation ainsi que son impact.

Le dossier doit être déposé en version numérique. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué par le comité des prix de l'Ordre.

Période de soumission :

Tout membre ou groupe qui présente un dossier relatif à sa propre candidature, ou à celle de collègue(s), doit le déposer **au plus tard le 15 avril de l'année en cours**. *Pour l'année 2020, en raison de la situation actuelle qui prévaut, notez que le délai de dépôt des candidatures est reporté au mardi 15 décembre 2020.*



Procédure de sélection :

Le comité des prix de l'Ordre est composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration (CA). Le comité analyse le dossier des candidats et fait ses recommandations au CA qui décide d'attribuer le prix. Le CA n'est pas tenu d'attribuer le prix si aucune candidature ne se qualifie.

Les documents doivent être acheminés à l'attention du
Secrétaire du comité des prix de l'Ordre à : presidence@ooaq.qc.ca

Avec la mention « Candidature Prix Innovation-Desjardins »